



TARIFS APPLICABLES AU 01/01/2023

I. BAREMES DES COMMISSIONS SUR NEGOCIATION : (COMMISSION A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR)

PRIX DE VENTE TTC	HONORAIRES
En deçà de 50 000 € TTC	Forfait de 2500 €.00 TTC
De 50 001.00 € à 700 000 € TTC	Entre 4 et 5 % du prix de vente net vendeur
De 700 001.00 € et +	3 % du prix de vente net vendeur

II. BAREMES DES COMMISSIONS SUR LOCATIONS et GESTION LOCATIVE : (HONORAIRES POUR LES BAUX D'HABITATION OU MIXTES REGIS PAR LA LOI n°89-462 du 06/07/1989)

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DE DOSSIER DU LOCATAIRE ET REDACTION DU BAIL	De 0 à 29 m ² : 6 € TTC par m ² de 30 à 49 m ² : 5 € TTC par m ² de 50 à 99 m ² : 4 € TTC par m ² + de 100 m ² : 3 € TTC par m ²
HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE OU DE SORTIE	3 € TTC PAR M ² HABITABLE

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR	
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DE DOSSIER DU LOCATAIRE ET REDACTION DU BAIL	De 0 à 29 m ² : 6 € TTC par m ² de 30 à 49 m ² : 5 € TTC par m ² de 50 à 99 m ² : 4 € TTC par m ² + de 100 m ² : 3 € TTC par m ²
HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE OU DE SORTIE	3 € TTC PAR M ² HABITABLE
GESTION LOCATIVE	6.00 % TTC DU LOYER HORS CHARGES

III. BAREMES DES COMMISSIONS SUR LOCATIONS ET GESTION LOCATIVE SAISONNIERE :

HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	
FRAIS DE GESTION GLOBALE INCLUANT LA COMMERCIALISATION DES BIENS	25 % DU COUT TOTAL LOCATAIRE
MONTANT ACOMPTE VERSE PAR LOCATAIRE	20 % DU COUT DU SEJOUR

TEL / 0490935199 SIEGE / 8 AVENUE D'ARLES 13460 SAINTES MARIES DE LA MER. SIRET : 485233654 00022
carte professionnelle 13012016000009713 délivrée par CCI du Pays d'Arles
Garantie Financière SOCAF , Paris Montant Garantie : Transaction 110 000 € Gestion : 300 000 €